

Le 8 mai 2019, le Centre québécois de développement durable (CQDD), en collaboration avec la Chambre de commerce et d’industrie Saguenay-Le Fjord et la Chambre de commerce et d’industrie Lac-Saint-Jean-Est, a accueilli Mme Pauline D’Amboise Secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable du Mouvement Desjardins. Celle-ci a prononcé une conférence fort inspirante devant plus d’une centaine d’entrepreneurs et de conseillers économiques. Vous l’avez manquée? Qu’à cela ne tienne elle sera rediffusée en intégralité sous forme de webinaire disponible sur notre chaîne Youtube dès l’automne 2019. Durant cette conférence, il a été mis en évidence que les grandes entreprises se préoccupent de plus en plus de leur impact direct et indirect sur l’environnement et la société.

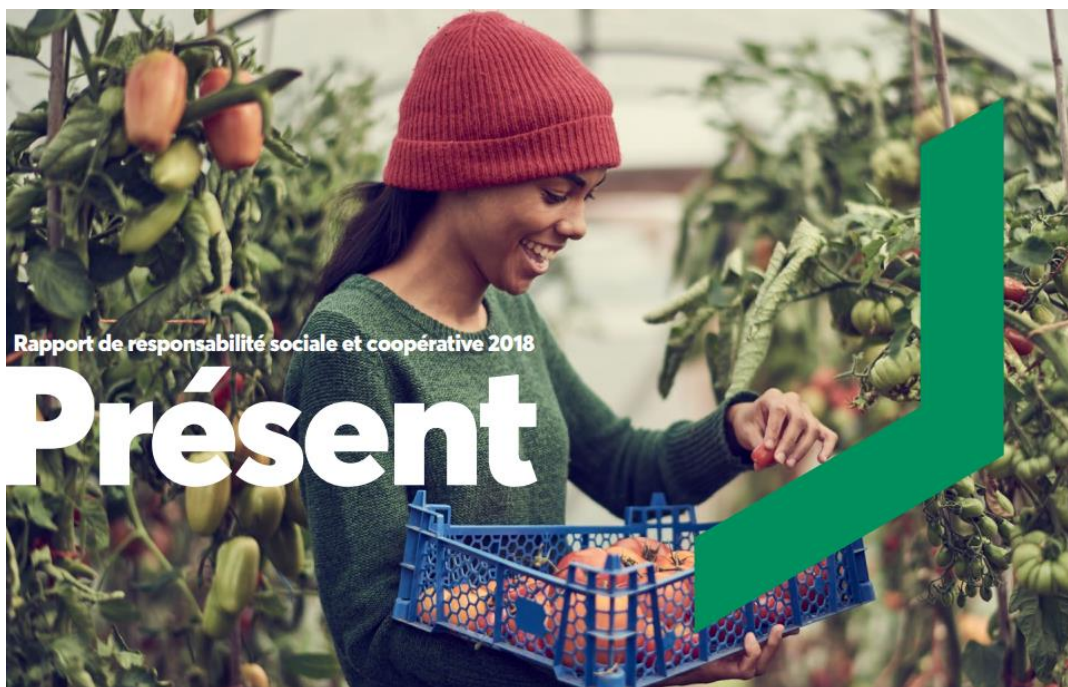
Cette conscientisation accrue est concrétisée notamment par l’intégration, dans leurs processus d’approvisionnement, de critères environnementaux, sociaux et économiques. En se dotant d’une chaîne d’approvisionnement plus responsable, ces entreprises peuvent réduire leur impact sur l’environnement tout en renforçant leur durabilité économique et sociale. Cet article permet d’en apprendre davantage sur le processus d’approvisionnement de Desjardins. Voici quelques chiffres clés* :

- 1,7 milliard de dollars d’achats responsables
- 195 fournisseurs en 2014 ont été évalués sur vos critères DD
- 208 fournisseurs en 2018 ont été évalués sur vos critères DD

Le Centre québécois de développement durable s’est entretenu avec Maricarmen Ubeda, conseillère en approvisionnement responsable chez Desjardins, pour en apprendre davantage sur son processus d’approvisionnement.

CQDD : Avez-vous des engagements formels en matière de développement durable et de responsabilité sociale?

MU : Desjardins possède effectivement une politique de développement durable depuis 2005. Celle-ci définit comment la responsabilité sociale d’entreprise (RSE) et la coopération sont intégrées et appliquées au sein du Mouvement Desjardins. Un guide d’approvisionnement responsable est également disponible. Ce guide contient les principes directeurs quant aux stratégies d’acquisitions et sert principalement aux équipes d’approvisionnement, aux acheteurs et aux collaborateurs internes dans le cadre de leurs opérations quotidiennes.



*Source : Rapports de responsabilité sociale et coopérative 2014 et 2018

Quel est le processus ou le mécanisme mis en place pour connaître les pratiques de vos fournisseurs?

Les fournisseurs répondent aux appels d'offres sur invitation et doivent respecter le devis et des critères d'admissibilités bien précis. En plus des critères « qualité, prix et-innovation », des critères de développement durable et de RSE sont intégrés dans l'analyse. La coopérative évalue par la suite la performance économique, sociale et environnementale des fournisseurs, en fonction des 16 critères suivants :



Quels sont les exigences ou les éléments à respecter ou à fournir pour un fournisseur?

Les fournisseurs doivent fournir des pièces justificatives selon quatre catégories :

- Gestion responsable :
 - Stratégie, politique ou plan de développement durable et de RSE
 - Mission, vision, valeurs
 - Code d'éthique, de conduite et de déontologie
 - Rapport annuel intégré y compris un triple bilan
- Performance environnementale :
 - Stratégie, politique, système de gestion ou plan environnemental
 - Programme, plan ou mesures en gestion des matières résiduelles, y compris des objectifs chiffrés
 - Objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre
 - Programme, plan ou mesures en efficacité énergétique, y compris des objectifs chiffrés
 - Programme, plan ou mesures d'économie d'eau, y compris des objectifs chiffrés
- Performance sociale :
 - Politique d'investissement communautaire
 - Politique ou programme sur la diversité
 - Normes, politiques ou programmes en santé et sécurité au travail
- Performance économique :
 - Stratégie, politique ou démarche d'approvisionnement responsable
 - Code de conduite des fournisseurs

L'évaluation des pratiques de développement durable des fournisseurs est maintenant intégrée de façon systématique dans les mises en compétition et leurs résultats ont un impact sur le pointage global attribué au fournisseur. Dépendant du produit ou du service visé par l'acquisition, des éléments additionnels d'évaluation en lien avec des enjeux de développement durable peuvent être inclus. S'il est choisi, le fournisseur s'engage à respecter le Code de conduite des fournisseurs.

Le mot de la fin en ce qui a trait à la démarche d'approvisionnement responsable de Desjardins ?

« C'est l'occasion pour Desjardins de passer un message fort aux entreprises québécoises quant à l'importance de mettre en place des pratiques de développement durable. Ces pratiques peuvent faire la différence. C'est pourquoi elles font partie intégrante des décisions d'achats et du processus d'évaluation des fournisseurs du Mouvement Desjardins. »
Maricarmen Ubeda, conseillère en approvisionnement responsable, Mouvement Desjardins

POUR ALLER PLUS LOIN

[L'approvisionnement chez Desjardins](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

Pour en savoir plus sur le développement durable en entreprise : www.pmedurable02.com

418 668-7533 | mireille.bouchard@cqdd.qc.ca